

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20241104_063

ARRÊTÉ DE CIRCULATION – BRANCHEMENT D’EAU - RÉPARATION

Le Maire de la commune de VENDEVILLE,

Vu, le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°66-407 du 18 juin 1966,

Vu l’arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l’entreprise NOREADE – 736, rue de la Lys – BP 18 – 59253 LA GORGUE pour un branchement d’eau – réparation au 12 rue de Seclin à Vendeville,

CONSIDERANT que les travaux d’une durée de 6 jours débuteront le mardi 5 novembre 2024,

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d’interdire le stationnement des véhicules de part et d’autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

En raison des travaux qui débuteront le mardi 5 novembre 2024 pour une durée de 6 jours, au 12 rue de Seclin, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation et d’interdire le stationnement des véhicules de part et d’autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.

ARTICLE 2 :

La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.

Les travaux débuteront à partir de 9h00, afin de ne pas perturber la fluidité des véhicules, étant donné la grande affluence de véhicules dans la rue de Seclin le matin, aux heures de pointes.

ARTICLE 3 :

L’entreprise NOREADE aura à charge de prévenir, quelques jours avant la date d’exécution des travaux, les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l’opération.

ARTICLE 4 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l’entreprise pour permettre l’application des présentes dispositions.

ARTICLE 5 :

Les infractions constatées aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

M. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et amputation transmise à :

- La société NORÉADE
- M. Le Commandant de la Police de Wattignies
- M. Le Président de la MEL

Fait à Vendeville, le 4 novembre 2024

Po/Le Maire, **Ludovic PROISY**
Empêché
L'adjoint à l'urbanisme



Yves MARTIN